Avis d'appel public à la concurrence

Accord-cadre de fournitures

Marché en procédure adaptée

Fourniture et la livraison en liaison froide des repas servis aux enfants des écoles maternelles et primaires de Thouarcé

Numéro de Marché : 2025-F-01

Commune de BELLEVIGNE-EN-LAYON

4 Place de la Mairie - THOUARCE - 49380 BELLEVIGNE-EN-LAYON

Tél : 02 41 54 15 15

Courriel : mairie@bellevigneenlayon.fr

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :
Mairie de Bellevigne-en-Layon
4 place de la Mairie
Thouarcé
49380 BELLEVIGNE-EN-LAYON
Téléphone : 02.41.54.15.15
Adresse internet : https://www.bellevigneenlayon.fr/
E-Mail : mairie@bellevigneenlayon.fr
Statut : Commune
Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
Profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr

L'avis concerne un accord-cadre.

Objet de l'accord-cadre :
Fourniture et la livraison en liaison froide des repas servis aux enfants des écoles maternelles et primaires de Thouarcé

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre

Type d'accord-cadre de fournitures : Achat
Lieu principal de livraison :
Salle des Melleresses
Thouarcé
49380 BELLEVIGNE-EN-LAYON
Code NUTS : FRG02

CPV global à la consultation
CPV principal : 15894210-6

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en accord-cadre unique.

Le montant minimum de commandes pour la durée de la période initiale est de 45 000.00 euros HT.
Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 65 000.00 euros HT.

Le montant minimum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 45 000.00 euros HT.
Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 65 000.00 euros HT.

L'acheteur exige le chiffrage de variantes mais les variantes proposées par l'opérateur économique ne sont pas autorisées.

Les candidats ne sont pas autorisés à présenter des offres variables selon le nombre de lots susceptibles d'être obtenus. Les offres seront appréciées lot par lot.
L'accord-cadre a une durée prévisionnelle de 12 mois.

L'accord-cadre a une durée initiale de 12 mois.

Il est renouvelable 1 fois par reconduction tacite selon les périodes suivantes :

- Reconduction n°1 : 12 mois

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.
Avance : Sans objet

Présentation de candidature :
Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site : https://dume.chorus-pro.gouv.fr/).
Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :
Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Capacité économique et financière :

- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
- **Capacité technique et professionnelle :**
- Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.
- Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du contractant lui-même

Procédure : MAPA ouvert

Critères d'attribution
Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères qui suivent, pondérés par pourcentage et notés sur 100 :

1. Critère Prix pondéré à 35 %.

2. Critère La nature et l'origine des produits employés pondéré à 35 %.

3. Critère Conception et équilibre des menus pondéré à 15 %.

4. Critère Performance en matière de protection de l'environnement pondéré à 5 %.

5. Critère Qualité des animations et de l'information pondéré à 5 %.

6. Critère Conditions de livraison et réactivité sur la gestion des imprévus ou urgences pondéré à 5 %.

Modalités de mise en œuvre des critères

1. Critère **Prix**
Précisions sur le critère : NC = 35 x (PO / P)
Apprécié au vu des informations suivantes : Bordereau de Prix Unitaire (BPU)

2. Le critère **La nature et l'origine des produits employés** est défini par les sous-critères, pondérés par points, qui suivent.
Apprécié au vu des informations suivantes : Mémoire technique / Cadre de réponse

2.1. Sous-critère Approvisionnement local pondéré à 10 points.
Apprécié au vu des informations suivantes Capacité du prestataire à s'approvisionner localement auprès de fournisseurs et de producteurs de la région et performances en termes de réduction des intermédiaires

2.2. Sous-critère Agriculture biologique pondéré à 10 points.

Apprécié au vu des informations suivantes Capacité du prestataire à travailler avec des produits issus de l'agriculture biologique

2.3. Sous-critère Labels pondéré à 10 points.
Apprécié au vu des informations suivantes Prise en compte des labels concernant la viande, poissons proposés en fonction de leurs méthodes de pêche et de la prise en compte des espèces menacées

2.4. Sous-critère Fraicheur des produits pondéré à 5 points.
Apprécié au vu des informations suivantes Prise en compte de la fraîcheur des produits

3. Le critère **Conception et équilibre des menus** est défini par les sous-critères, pondérés par points, qui suivent.
Apprécié au vu des informations suivantes : Conception et équilibre des menus

3.1. Sous-critère Capacité à élaborer des recettes variées et équilibrée pondéré à 10 points.
Apprécié au vu des informations suivantes Proposition de menus

3.2. Sous-critère Capacité à élaborer des menus tenant compte de la saisonnalité pondéré à 5 points.
Apprécié au vu des informations suivantes Proposition de menus à l'année

4. Le critère **Performance en matière de protection de l'environnement** est défini par les sous-critères, pondérés par points, qui suivent.
Apprécié au vu des informations suivantes : Mémoire technique / Cadre de réponse

4.1. Sous-critère Politique d'emballage pondéré à 3 points.
Apprécié au vu des informations suivantes Cadre de réponse

4.2. Sous-critère Politique de gestion des déchets pondéré à 2 points.
Apprécié au vu des informations suivantes Cadre de réponse / mémoire technique

5. Le critère **Qualité des animations et de l'information** est défini par les sous-critères, pondérés par points, qui suivent.
Apprécié au vu des informations suivantes : Mémoire technique / Cadre de réponse

5.1. Sous-critère Proposition de repas à thème pondéré à 2 points.
Apprécié au vu des informations suivantes Mémoire technique / Cadre de réponse

5.2. Sous-critère Proposition de formation et de conseil auprès du personnel communal pondéré à 2 points.
Apprécié au vu des informations suivantes Mémoire technique / Cadre de réponse

5.3. Sous-critère Mode de communication des repas auprès de la collectivité et des parents pondéré à 1 points.
Apprécié au vu des informations suivantes Mémoire technique / Cadre de réponse

6. Le critère **Conditions de livraison et réactivité sur la gestion des imprévus ou urgences** est défini par les sous-critères, pondérés par points, qui suivent.
Apprécié au vu des informations suivantes : Mémoire technique / Cadre de réponse

6.1. Sous-critère Logistique mise en œuvre pour l'exécution des prestations pondéré à 2 points.
Apprécié au vu des informations suivantes Mémoire technique / Cadre de réponse

6.2. Sous-critère Délais de commande et de réajustement pondéré à 3 points.
Apprécié au vu des informations suivantes Mémoire technique / Cadre de réponse

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence de l'accord-cadre : 2025-F-01
La présente consultation est une consultation initiale.
Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/05/2025
Date limite de réception des offres : 11/06/2025 à 12:00
Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE
Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :
Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.
Règlement par Par mandat administratif et virement bancaire.

Avis périodique :
Il ne s'agit pas d'un accord-cadre périodique.

Informations sur les reconductions : Le marché est passé pour une période d'un an à compter du 1er septembre 2025, reconductible une fois, pour une durée équivalente.**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre :** Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour l'accord-cadre en agissant à la fois :
- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Nantes

Introduction des recours : Conformément à la réglementation, vous pouvez contester les décisions prises dans le cadre de la présente consultation, en déposant auprès du tribunal administratif de Nantes :
- Soit un recours en référé pré contractuel avant la signature du marché, conformément aux articles L.551-1, L.551-12 du code de justice administrative,
- Soit un recours en référé contractuel après la signature du marché, dans les trente et un jours qui suivent la date de publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci, conformément aux articles L.551-13 à L.551-23 du même code,
- Soit un recours en contestation de validité du contrat, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. »

Service pour renseignements sur recours
Greffe du tribunal administratif de Nantes
6 allée Gloriette
BP 24111
44040 NANTES CEDEX
Tél: 0240994600
Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr
Adresse Internet (URL): www.telerecours.fr

Conditions de remise des candidatures
La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr/.
Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.
La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.
La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.
L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat
Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) électroniquement tant à la réception des offres, que lors de l'attribution.
En cas de signature électronique volontaire des documents de la candidature ou de l'offre de la part des candidats, celle-ci se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.
Autres Informations
Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- pour les renseignements d'ordre administratif :

Service Commande Publique
Correspondant : Nathalie LEPAGE
Adresse : 4, place de la Mairie
Thouarcé
49380 Bellevigne-en-layon
France
Tél : 0241541515
Courriel : commande.publique@bellevigneenlayon.fr